

## PAR COURRIEL

Québec, le 10 décembre 2024

Objet : Demande d'accès n° 2024-11-081 – Lettre de réponse

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 20 novembre dernier, concernant tous les documents détenus par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs concernant le barrage X2199233 et le cadastre et numéro de lot 1 919 270.

Les documents suivants sont accessibles. Il s'agit de :

1. 2024-05-14\_Croquis, 1 page;
2. 2024-05-14\_Croquis\_infrastructures aval, 1 page;
3. 2024-05-14\_Recensement\_X2199233, 4 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Sarah Litalien, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel [sarah.litalien@environnement.gouv.qc.ca](mailto:sarah.litalien@environnement.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. 5



Localisation du point de mesure du pied aval (photographie)

Fond de plan provenant de l'Atlas géomatique du MELCCFP

#	Points de mesures (Zip Level)	Élévation(m)
1	Solage du 60 chemin des Pinsons	0,00
2	Crête	0.42
3	Niveau d'eau	-0.91
4	Pied aval	-1.09
5		

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs  
**Québec**

Direction de la sécurité des barrages  
 675, boul. René-Lévesque Est  
 9<sup>e</sup> étage, G1R 5V7 Québec (QC)  
 418-521-3945  
<http://www.echq.gouv.qc.ca/>

N<sup>o</sup> barrage : X2199233  
 Date : 2024-05-14  
 Dessin : Maxine  
 Signature ing. : Lacroix  
 Unité : Mètre  
 Vue : Plan et photos

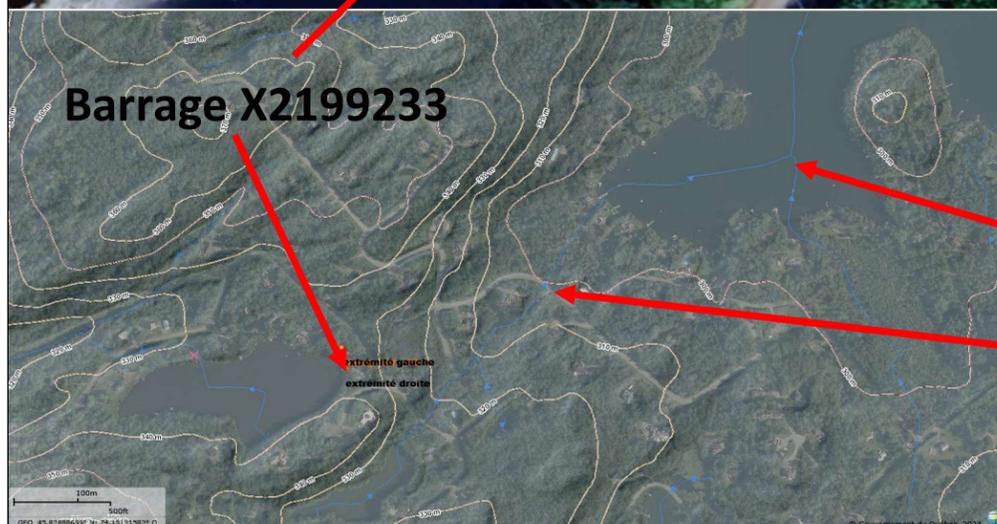
Signature numérique de Maxine Lacroix  
 Date : 2024.11.07  
 132306-05/07

Ce document ne doit pas être utilisé à des fins de construction.  
Croquis sans échelle.



**Chemin des Potentilles**

**Chemin des Pinsons**



**Barrage X2199233**

**Lac Marois**

**Chemin des Primeveres**



## Type d'intervention : PT3 - Recensement

### 1. Identification

Date de l'intervention :	2024-05-14	Heure d'arrivée : 9h01	Heure de départ : 9h41
Date de la rencontre :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Condition météorologique : Soleil/nuage 15 °C	
Effectuée par :	Maxine Lacroix, ing. # OIQ 5062931		
Effectuée par :	Audrey Lamy, inspectrice		

### 2. Barrage/Lieu concerné

Numéro de barrage/lieu :	X2199233		
Nom du barrage/lac :	---		
Catégorie de barrage :	Forte contenance	Particularité :	N/A

### 3. Demande

Provenance :	Interne (DSB)
Objectif de l'intervention :	Recensement d'une digue de fermeture au pourtour du lac Caron

### 4. Intervenant(s) rencontré(s) / contacté(s)

S/O

### 5. Photo/croquis/mesure

Photo/vidéo :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nombre :	25	Page annexée :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Croquis :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nombre :	2	Page annexée :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Appareil photo :	2 - Nikon CoolPix W300 (Couleur jaune, 2019, 52002557)				
Annexe :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non				
Hauteur du barrage mesurée :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Zip Level Pro 2000 (n0 19919) – Kia Sorento			

### 6. Mise en contexte

Dans le cadre d'une étude d'évaluation du niveau des conséquences du barrage du lac Caron (X2065156), le consultant mandaté en charge de réaliser l'étude a émis un opinion comme quoi il est d'avis qu'une digue de fermeture du lac est présente sur le terrain des résidences du 58 et du 60, chemin des Pinsons, à Sainte-Anne-des-Lacs.

### 7. Travaux autorisés/déclarés

S/O

### 8. Résumé de l'intervention et constats

Une équipe de la DSB s'est présentée sur les lieux. Le site est facilement accessible à partir du chemin des Pinsons.

Quelques mesures, de localisation, de distance et en élévations relatives, ont été prises sur le barrage et au pied aval de ce dernier. La position et les mesures prises sont indiquées sur le croquis annexé (vue en plan):

**Mesures prises :**

Coordonnées de l'extrémité droite du barrage : O 45, 50', 29,7 " , N-74, 08' , 43" ( $\pm 4$ m de précision) ( $45.84158^\circ$  O et  $-74.14528^\circ$ ) ;

Coordonnées de l'extrémité gauche : O 45, 50', 30,6 " , N-74, 08' , 43,7" ( $\pm 4$ m de précision) ( $45.84183^\circ$  O et  $-74.14547^\circ$ ) ;

Hauteur du barrage : 1,50 m (crête non uniforme)

Hauteur de retenue : 0,18 m

Type de barrage : barrage en terre

Nombres de section : 1

Longueur : environ 30 mètres

*Anomalies/observations sur le barrage :*

- Présence de végétation (arbres matures) ;
- Crête non uniforme ;

*Autres caractéristiques du barrage :*

- État du barrage est jugé « bon » d'après la description des types d'état dans l'Annexe III du règlement sur la sécurité des barrages ;

- Le barrage ne possède pas d'appareil d'évacuation puisqu'il s'agit d'une digue de fermeture. La fiabilité des appareils d'évacuation correspond à celle du barrage à l'exutoire du lac Caron (X2065156), soit « inadéquate ».

*Autres éléments d'informations :*

- Le barrage se situe sur les lots 1919267 et 1919270 du cadastre rénové ;
- Une nouvelle résidence a été construite en aval du barrage en 2024. Cette dernière est localisée au 55 chemin des Pinsons, sur le lot 1919371. Des routes locales sont présentes en aval, soit le chemin des Pinsons, le chemin des Potentilles et le chemin des Primeveres.
- En cas de rupture du barrage, il est considéré que l'onde de rupture s'atténuera dans le lac Marois situé en aval, dont la superficie est beaucoup plus grande que le lac Caron. Il est considéré qu'en cas de rupture du barrage, la résidence localisée au 55 chemin des Pinsons, sur le lot 1919371, pourrait être affectée. Le niveau des conséquence préliminaire est donc considéré comme étant « moyen » sur la base d'un inventaire prudent des caractéristiques du territoire (article 74 du RSB).

9. Dispositions réglementaires

S/O

10. Calculs/vérifications réalisés au bureau

S/O

- Longueur du barrage : environ 30 m (mesure vérifiée sur l'Atlas géomatique) ;
- Superficie du réservoir : 3,55 ha (basée sur la fiche technique du barrage X2065156) ;
- Superficie du bassin versant : 1,0 km<sup>2</sup> (basée sur la fiche technique du barrage X2065156) ;
- Capacité de retenue calculée en réservoir selon le règlement : 35 500 m<sup>2</sup> x 0,18 m = 6 390 m<sup>3</sup> ;

- Année de construction ou de modification de structure : 1975 selon les informations transmises dans le rapport de WSP (WSP. 2022. *Étude du niveau des conséquences – Barrage du lac Caron (X2065156)*. Rapport de WSP Canada Inc. à la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs. 25 p. et annexe.) ;
- Zone sismique 4 ;
- Nature de la fondation : Till sera considéré selon la carte des dépôts de surface 31G16 (Ministère des Forêts, 1995) ;
- Niveau des conséquences préliminaires : Moyen

Assujettissement de l'ouvrage à la Loi sur la sécurité des barrages :

En vertu de l'article 2 de la Loi sur la sécurité des barrages (LSB), «barrage» s'entend de tout ouvrage d'une hauteur d'au moins 1m, construit en travers d'un cours d'eau ou à l'exutoire d'un lac et ayant pour effet de créer un réservoir. Est assimilé à un barrage tout autre ouvrage destiné à retenir tout ou partie des eaux emmagasinées dans un tel réservoir. L'ouvrage correspond à un barrage au sens de la LSB considérant qu'il est destiné à retenir une partie des eaux emmagasinées dans le lac Caron.

Catégorie administrative du barrage :

En vertu de l'article 2.2 de la LSB, la catégorie administrative d'un barrage est déterminée, d'une part, à partir de la hauteur du barrage et de la capacité de retenue de celui-ci. La hauteur du barrage est définie à l'article 2 du Règlement sur la sécurité des barrages (RSB). Il s'agit de la distance verticale entre le point le plus bas du terrain naturel au pied aval du barrage et le point le plus élevé de la crête du barrage. Selon les mesures prises, la hauteur du barrage est de 1,50 m. Selon ces critères, le barrage X2199233 serait un « petit barrage ». Toutefois, l'article 2.2 de la Loi sur la sécurité des barrages précise que « Lorsque plusieurs barrages sont situés sur le pourtour d'un même réservoir, l'ensemble de ces barrages appartient à la catégorie la plus restrictive applicable à l'un d'eux. Le barrage X2065156 est situé à l'exutoire du lac Caron. Le barrage X2065156 est un barrage de catégorie « Forte contenance ». Ainsi, le barrage X2199233 est de catégorie « Forte contenance » également.

11. Recherche de titre/validation

S/O

Recommandation de recherche de titre à faire :

Oui  Non  Déjà réalisée avant l'intervention

12. Recommandations techniques/administratives

S/O

- Considérant qu'il s'agit d'un barrage forte contenance, aviser le propriétaire de ses obligations notamment de réaliser des activités de surveillance et produire la première étude d'évaluation de la sécurité de son barrage avant le 31 décembre de la cinquième année suivant celle où le propriétaire est informé de son inscription au répertoire (voir article 78 du RSB), soit d'ici le 31 décembre 2029.

- Rappeler au propriétaire qu'il est responsable civilement de tout dommage à autrui que pourrait occasionner la rupture du barrage.

13. Manquement(s) constaté(s)

S/O

16. Recommandations en lien avec les manquements constatés

S/O

Signature des employés : \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_

Numéro de l'intervention SAGO : 301750266

Date du rapport\* : 2024-08-15      Numéro de suivi de l'intervention terrain : 2309121101

17.	☒ S/O
-----	-------

*\*Ce rapport est produit dans le contexte de vérifications réalisées pour l'application de la Loi et du règlement sur la sécurité des barrages. Il ne doit en aucun temps être considéré comme un rapport d'inspection d'un ouvrage au sens de l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs ou d'un rapport d'activités de surveillance au sens l'article 42 du règlement sur la sécurité des barrages.*

*Ce rapport a été produit par la Direction de la sécurité des barrages (DSB) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et à son usage exclusif. La qualité des informations contenues dans le présent document est basée sur les informations disponibles lors de la rédaction de celui-ci, sur les données fournies par des sources extérieures et sur des hypothèses énoncées dans le rapport. Toute utilisation ou copie de ce rapport en partie ou en totalité par une tierce partie ne peut se faire sans le consentement préalable de la DSB.*